



PRÉFET DU CANTAL

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Aurillac, le 18/02/22.

COMMUNIQUE DE PRESSE

NEW DEAL MOBILE

Déploiement de la couverture en 4G dans le Cantal

Le Secrétaire d'État chargé de la Transition numérique et des Communications électroniques vient d'annoncer la signature de deux nouveaux arrêtés ministériels définissant 608 nouveaux sites, jusqu'alors non couverts ou mal couverts en téléphonie mobile, pour lesquels les opérateurs devront fournir une couverture 4G au plus tard d'ici deux ans.

Dans le Cantal, cette décision ministérielle, prise sur la base de propositions faites par l'équipe projet départementale co-pilotée par l'État et le Conseil départemental, permettra d'améliorer la couverture 4G sur les zones des communes de Calvinet, Leynhac, Leyvaux, Méallet, Apchon, Les Ternes.

Depuis 2018, l'installation d'une soixantaine de pylônes a été programmée dans le Cantal pour améliorer la couverture en 4G sur les communes suivantes :

- 08/07/2018 : Neuvéglise-sur-Truyère (Lavastrie, Grandval).
- 26/12/2018 : Anglards-de-Salers, Le Monteil, La Monsélie, Arpajon-sur-Cère.
- 18/07/2019 : le Puy-Mary (route de Mandailles), la zone touristique de Lanau, Saint-Martin-Cantalès, Saint-Santin-Cantalès, Ladinhac.
- 28/12/2019 : Ladinhac, Laurie, Raulhac, Freix-Anglards, Lavigerie, Molèdes.
- 31/05/2020 : Molèdes, Trizac, Saint-Étienne-de-Carlat.
- 21/08/2020 : Arpajon-sur-Cère, Sainte-Eulalie, Pailherols, Cassaniouze, Allanche.
- 17/01/2021 : Allanche, Arches, Saint-Projet-de-Salers, Cheylade, Gourdièges, Champagnac, Le Falgoux, Lascelle, Badailhac, Cros-de-Ronesque, Calvinet
- 01/02/2022 : Calvinet, Leyvaux, Leyvaux, Méallet, Apchon, les Ternes.

Ce déploiement s'inscrit dans le cadre du New Deal mobile engagé par l'État depuis 2018, afin d'assurer une couverture mobile de qualité sur l'ensemble du territoire et de résorber la fracture numérique. Ce plan a pris la suite du dispositif « zones blanches » sous maîtrise d'ouvrage du Conseil départemental qui avait déjà permis le déploiement de 30 pylônes.

Au plan national, depuis l'été 2018, 11 arrêtés identifiant 2986 sites ont déjà été pris au plan national. Avec ces nouveaux arrêtés, ce sont désormais 3594 sites au total qui bénéficient ou

**Service de la représentation de l'État
et de la communication interministérielle**

Tél. : 04 71 46 23 14 / 04 71 46 23 72

Mél. : pref-communication@cantal.gouv.fr



2 cours Monthyon
15 000 AURILLAC

bénéficieront d'une amélioration de la couverture mobile et que les opérateurs doivent construire. 1227 sites ont déjà été mis en service dans ce cadre depuis le lancement du *New Deal Mobile*.

Plus d'informations sur : <https://www.cantal.fr/cadre-de-vie-et-services/services-publics-et-tic/telephonie-mobile/>

**Service de la représentation de l'État
et de la communication interministérielle**

Tél. : 04 71 46 23 14 / 04 71 46 23 72

Mél. : pref-communication@cantal.gouv.fr



2 cours Monthyon
15 000 AURILLAC